



**Conseil d'administration
Séance du 16 mai 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 22/2022	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Création de l'Ecole d'Economie, sous le statut de département, composante interne à l'UJM

- Vu** le code de l'éducation, et notamment l'article L 713-1
Vu le décret du 23 décembre 1970 portant érection d'universités et instituts nationaux polytechniques en établissements publics à caractère scientifique et culturel ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 12 juillet 2021 relative à la Déclaration d'intention de la création de l'Ecole d'Economie,
Vu la consultation de la commission des statuts en date du 10 mars 2022,
Vu la consultation du CHSCT en date du 31 mars 2022,
Vu la consultation du CT en date du 11 avril 2022 ;
Vu l'avis du conseil académique en formation plénière le 7 avril 2022

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni le 16 mai 2022, après avoir délibéré approuve :

-Les statuts provisoires de l'Ecole d'Economie, entraînant la création du département- « l'Ecole d'Economie », composante interne à l'Université Jean Monnet ;

A Saint Etienne, le 17 mai 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0